Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 590

Artikel: Une curiosité philatélique

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-264099

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

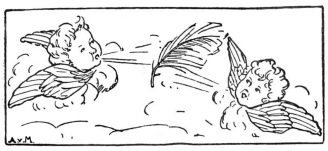

DE-CI, DE-LA

Les femmes grecques et la guerre, jadis et aujourd'hui.

En admirant les exploits de l'armée grecque, nous ne devons pas oublier que les femmes helléniques consacrent toutes leurs forces, elles aussi, à la défense de la patrie. Infirmières, aides sociales, elles apportent leur concours tant dans les montagnes d'Albanie qu'à l'arrière du front; citadines et paysannes, elles se vouent à la défense de la liberté de leur peuple. Et elles s'inspirent ainsi de l'histoire de leur pays, qui a donné l'idée de liberté au monde moderne. C'est ainsi que Thucydide raconte que, lors du siège de Platée, en 428 av. J. C., 110 femmes demeurèrent dans la ville assiégée avec la garnison, tandis que le reste des habitants s'enfuyait à Athènes. Elles y demeurèrent « pour préparer les mets », c'est-à-dire comme « service complémentaire » pour les défenseurs. Lorsque, après une longue et héroïque défense, Platée dut se rendre, leur sort fut plus cruel que celui de la garnison masculine: les hommes furent abattus et les femmes vendues comme esclaves. Mais leur mémoire vit aujourd'hui encore et prouve à leurs descendants que l'amour de la liberté et le courage sont invincibles et immortels. S. F.

Femmes fonctionnaires.

Un article mortuaire nous a appris que Montreux possédait une femme fonctionnaire occupant un siège jalousement réservé au sexe fort dans nos communes: Mlle Emma Bruand a été pendant plusieurs années secrétaire de la direction des Ecoles du Cercle de Montreux, après avoir été pendant longtemps le bras droit de son père, contrôleur des écoles. Ce fut une fonctionnaire entendue, ponctuelle et dévouée.

Une loi genevoise sur la fermeture des magasins

Dans sa séance du 9 avril dernier, le Grand Conseil du canton de Genève a adopté à une majorité de près de 30 voix un projet de loi sur l'heure de fermeture des magasins les jours de semaine, qui émane à la fois du côté socialiste (M. Rosselet) et du côté catholique (M. Miazza). Après une longue discussion de nombreux amendements, l'heure de fermeture pour les magasins de tous genres (magasins de fleurs, d'articles de pêche et salons de coiffure exceptés) a été fixée à 19 h. 30, le personnel devant être libéré à 19 heures. Les magasins de tabacs et les kiosques à journaux ont été exclus pour le moment de cette réglementation.

Cette mesure, qui, nous le savons, est désirée par un grand nombre d'employés et d'employées de commerce, nous paraît constituer une heureuse réforme dans la voie du progrès social: que l'on songe seulement aux graves inconvénients pour la vie de famille de la prolongation des heures de travail dans la soirée, et aux conséquences fâcheuses qu'elle entraîne, et que l'on se doit de signaler en une période où la protection de la famille est devenu le slogan à la mode. Aussi est-ce avec regret que nous avons appris qu'un Comité, intitulé « Comité d'action pour la protection du petit et du moyen commerce » vient de décider de lancer un referendum contre cette loi. Certes, toute réglementation entraîne avec elle des difficultés, jusqu'au moment où elle est entrée dans les habitudes, et certes, nous savons combien la situation des commerçants à Genève, en ce moment spécialement, est digne d'intérêt; mais il nous paraît que c'est au public à leur venir en aide en faisant montre de compréhension et de discipline. Est-ce que, durant tout ce dernier hiver, les magasins n'ont pas dû, en vertu des ordonnances sur le chauffage, se fermer à 19 heures? et chacun n'en avait-il pas pris l'habitude? quelles que pussent être les manifestations de mécontentement qui se sont fait entendre au début? Or ce que l'on a fait bon gré, mal gré, sous la pression de la nécessité, ne peut-on l'accomplir de bon cœur en songeant à toutes les femmes — car on sait la proportion du personnel féminin dans les magasins! dont les conditions de vie seront ainsi améliorées? Poser la question est la résoudre, et c'est pourquoi, sachant combien notre canton est en retard sur d'autres, à cet égard, nous avons tenu à attirer l'attention des groupements féminins de Genève sur ce point.

E. Gd.

L'évolution de la femme arabe

Je sais bien qu'il est impossible de comprimer dans un article de journal tout ce que ce sujet suppose, et je dois me borner à esquisser en grandes lignes quelques-uns des traits caractéristiques du milieu et de l'ambiance qui conditionnent cette évolution.

I.

Les manifestations du mouvement féministe arabe se limitent presque uniquement aux villes. La femme du « fellah » (paysan), ou du « Bédouin », (berger nomade), — et il s'agit ici des bons trois quarts de la population féminine — ne connaît encore aujourd'hui d'autre vie que celle qui s'écoule dans la monotonie millénaire des travaux épuisants, à peine interrompus par l'accouchement annuel. Elle ne sait ni lire, ni écrire, et il est douteux qu'elle en ressente le désir. Faut-il être surpris si les notions les plus simples de l'hygiène lui font défaut? de sorte que la mortalité infantile atteint jusqu'à 30 %. Rarement elle quitte le village ou la tente, à moins qu'elle n'accompagne son père ou son mari faire leurs achats au souk de la ville la plus proche, où on la voit, un bébé perché sur son épaule, admirer les vitrines. Probablement elle ne comprend pas l'usage de ces appareils de T. S. F. ou de ces fers à repasser électriques, mais rien que de les voir signifie peut-être pour elle l'ouverture de nouveaux horizons.

Ceci ne veut pas dire que les idées modernes n'aient pas su se frayer un chemin jusqu'aux endroits les plus reculés. Je pense, par exemple, à l'enthousiasme et au zèle de ces jeunes filles des montagnes druzes, pays sauvage et pauvre aux confins du désert syrien, qui venaient de terminer comme première équipe, les cours de la nouvelle école de filles créée par les autorités mandataires françaises. Aujourd'hui, elles enseignent dans leurs villages et me parlent fièrement de l'insistance qu'il a fallu pour obtenir la permission de leurs parents. Je pourrais citer des cas similaires, qui, tout en justifiant les plus beaux espoirs, ne représentent pourtant pour l'instant que des débuts.

L'impulsion du mouvement vient de la ville. On y trouvera, parmi les musulmanes comme parmi les chrétiennes, des femmes d'une très haute culture, parlant à la perfection une ou plusieurs langues européennes, tout à fait au courant du mouvement féministe en Europe ou en Amérique, et pleinement conscientes des problèmes concernant la femme dans leur pays. Ce sont elles qu'on rencontre aux congrès féministes internationaux; ce sont elles qui organisent et dirigent les diverses associations intellectuelles, sociales, philanthropiques ou militantes du féminisme arabe, en déployant une énergie et une initiative parfois vraiment surprenantes. Evidemment, cette élite n'est pas nombreuse. C'est plutôt dans le grand milieu bourgeois que ce mouvement puise ses forces vivantes et où l'on doit en observer l'évolution.

II.

Lorsqu'en Europe on parle de la femme arabe on est souvent enclin à laisser libre cours aux illusions pittoresques de la femme voilée des *Mille et une Nuits*. Mais de nos jours, le voile n'est plus un attribut romantique. Il est devenu le sujet âprement débattu dans toute discussion sur l'émancipation féministe en Orient. Doit-on le supprimer? La femme instruite le juge presque sans exception suranné et faisant obstacle au progrès. La grande masse y tient avec toute la ténacité qu'inspirent, sinon les préceptes de la religion même, au moins ceux tout autant vénérés de la morale. Ainsi on peut remarquer toute une gamme de voiles allant du tissu rigoureusement opaque jusqu'à celui qui, réduit à l'expression purement symbolique de l'ancienne tradition, met en relief traits et chevelure, bien plus qu'il ne les cache. Mais rares sont les femmes qui osent rompre complètement avec la convention et qui, en l'écartant, affronteront la critique du grand public. Cependant, on s'est habitué au nombre croissant de jeunes filles, qui, en chapeau, ou même les cheveux au vent, n'ont jamais mis de voile, tandis que leurs camarades de classes vont voilées dès leur douzième ou quatorzième année. Certes, le voile est resté un des signes extérieurs des plus marquants de l'ordre social islamique, et range automatiquement celles qui le portent dans une sphère définie et nettement traditionnelle d'usages, de coutumes et de restrictions. D'autre part, n'oublions pas que, par exemple en Iraq, les Juives également se cachent la figure derrière une sorte de visière épaisse en crin; ou bien que les chrétiennes de Hama, petite ville dans le Nord syrien, étaient voilées, il n'y a pas encore longtemps, tout comme leurs sœurs musulmanes. Par contre, ni la Bédouine, ni la paysanne, qu'elle soit chrétienne ou musulmane, ne s'est jamais voilée. Ainsi donc, le milieu et le développement historique, beaucoup plus que des lois canoniques, sont responsables de certaines particularités de la vie arabe — de la vie surtout, privée ou publique, de la femme, particularités qu'il faudrait caractériser plus justement non pas d'islamiques mais d'orientales. Ceci, par exemple, à l'église comme dans les synagogues, où la nef est sévèrement divisée en deux parties, une pour hommes et une pour femmes; ceci lorsqu'aucune femme ne prend part aux cérémonies d'enterrements, même pas de ses plus proches parents; ou encore lors de réunions chez des familles chrétiennes conservatrices, soit de Damas, soit de Mossoul, ou de Bagdad, où les invités, dames et messieurs, se groupent invariablement en deux camps que ne relie aucune conversation, à part l'échange obligatoire de formules de politesse. D'autre part, il devient de plus en plus fréquent que des jeunes couples musulmans reçoivent ensemble leurs amis des deux sexes, ou bien que le mari mène sa femme avec lui au cinéma au lieu qu'elle aille seule aux matinées pour dames.

(A suivre) Nandy Ronart (Damas).

Durée de culture:

Radis	1 mois.
Salades	2 mois.
Salades romaines	3 mois.
Navets, épinards, colraves	3 mois.
Haricots nains, pois, carottes	3 mois.
Concombres	3 mois et plus.
Choux d'été et d'automne	4 à 5 mois.
Fenouil	3 à 4 mois.
Maïs	4 à 5 mois.
Côtes de bettes, choux-fleurs	5 mois et plus.
Choux de Bruxelles	7 à 10 mois.
Choux hivernés	8 mois.
Brocolis	10 mois.
Poireaux, tomates, cardons	5 mois et plus.
Oignons	4 à 5 mois.
Courgettes	6 mois.
Céleris	8 à 9 mois.
Scorsonères	5 mois.
Haricots soissons	7 mois et plus.

Ceci bien établi, l'on peut faire en outre des cultures dites *intercalaires* ou *dérobées*, comme par exemple un semis de mâche (rampon) en septembre dans un carreau de poireaux ou de choux-fleurs, ou un carreau de choux contre-planté de salades, ou une planche de carottes, de radis et de salades semés simultanément, etc., etc.

Enfin, il est encore utile de savoir exactement la date exacte et les limites extrêmes de dates des semis et plantations. La dernière limite pour les semis de légumes à récolter la même année est:

Pour les carottes	le 15 juillet.
» les navets	la dernière quinzaine de juillet.
» le maïs	le 15 juin.
» les haricots	la fin de juillet.
» les pois (var. très hâtive et naine)	le 10 juillet.
Pour le fenouil	le 10 juillet.
» les laitues	la fin de juillet (récolte en automne).

Et les plantons doivent être mis en terre, dernière limite:

Céleri et choux-fleurs: fin juin (récolte en automne).

Choux de Bruxelles: fin juin (récolte en automne et en hiver).

Poireaux: juillet (récolte en automne).

Chicot (2me quinzaine d'août (récolte en automne).

Tomates: dès le 15 mai.

Voici enfin, et pour terminer, quelques plans de succession de cultures:

Epinards à semer en mars et à récolter en juin, puis planter en juin du céleri (pommes ou branches) à récolter en octobre.

Choux frisés à semer en mars et à récolter en août. Après eux, planter du chicot à récolter en octobre. puis en octobre des choux à hiverner, qui seront récoltés en mai-juin de l'année suivante. Entresemis de mâche, et l'année suivante semis de carottes.

Haricots nains à semer en mai, et à récolter en août; planter à leur place en août des brocolis à récolter en mai-juin de l'année suivante. Entresemis de mâche, ou contre-plantation de chicot.

Après les pommes de terre hâtives, planter des choux, choux-fleurs, choux de Bruxelles, poireaux.

Etc., etc.

M. Clementi-Diodati,
jardinière-diplômée.

La lutte contre la prostitution en France

N. D. L. R. — *Le dernier numéro du* Bulletin *du Conseil International des Femmes nous apporte un intéressant article dû à la plume de Mme Fatio-Naville (Genève), d'après la documentation de la Fédération abolitionniste internationale, sur les mesures prises dans divers pays d'Europe pour lutter — comme hélas! les gouvernements croient devoir lutter en temps de guerre!... contre la prostitution. Nous en détachons la paragraphe consacré à la France, nous promettant d'examiner dans de prochains numéros la situation créée ces derniers mois dans d'autres pays.*

...Chacun sait qu'en Europe tout au moins, les autorités militaires sont toujours et partout hostiles aux mesures libérales en matière de mœurs. Il est admis que la réglementation va de pair avec la levée des armées et l'histoire, même contemporaine, nous en donne d'irréfutables exemples.

En France, à la veille et au début de la guerre, plusieurs circulaires, réglementaristes à outrance, ont été adressées à qui de droit par le Ministère de la Défense nationale. D'autre part, un décret-loi du 29 novembre 1939 a repris à peu près intégralement le projet gouvernemental de 1936 (dit projet Sellier), *sauf* la fermeture des maisons de débauche! Ce décret a institué le régime du traitement obligatoire pour toute la population. On a organisé des « maisons » spéciales pour militaires, quoiqu'on ait pu constater qu'à Grenoble, où les maisons de débauche ont été supprimées depuis 1931, la situation sanitaire était restée excellente, malgré l'afflux de troupes.

Une loi du 20 juillet 1940 modifie légèrement la définition du souteneur, mais comme elle ne tient pas compte du facteur *lucre*, elle ne peut donner entière satisfaction.

L'Association dauphinoise d'Hygiène morale a demandé une audience au Maréchal Pétain pour lui proposer un plan de transformation de l'expérience de Grenoble en expérience nationale; elle s'est vu répondre le 28 juillet que le Chef de l'Etat n'avait pas le temps, mais recevrait volontiers plus tard le président et le secrétaire de l'Association. Jusqu'à présent cette rencontre n'a pas encore eu lieu. Cependant un projet férocement réglementariste, préparé par un fonctionnaire, n'a pas été signé jusqu'à présent.

Mais en zone occupée ce système a tendance à être adopté par les autorités municipale et préfectorale en accord avec l'autorité militaire, et il en est résulté d'affligeants abus de pouvoir au détriment de jeunes filles innocentes! Malheureusement aussi les journaux *Le Relèvement social* et *L'Abolitionniste* ont été tous deux interdits.[1]

Colonies et protectorat français: par arrêté du 5 mai 1939, le Gouverneur Général de Madagascar a interdit les maisons de dé-

[1] La cause de cette interdiction, selon les renseignements obtenus par le *Bulletin* de la Fédération abolitionniste internationale, serait que « ces deux publications font un étalage démesuré de toutes les questions relevant de l'immoralité publique, si bien que cette manière détournée d'exciter un intérêt trouble dans certains esprits ne saurait être tolérée... » Veut-on donc en « France rénovée » revenir à la fausse pruderie, source inévitable d'hypocrisie, des temps d'avant Joséphine Butler? et n'y comprend-on donc pas que traiter ouvertement et scientifiquement tous les problème de moralité publique est le seul moyen de lutter contre une curiosité malsaine?... *(Réd.)*

Une curiosité philatélique

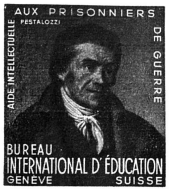

Le Bureau International d'Education (Genève) a ajouté, comme on le sait, à toute son activité des temps de paix une très belle tâche: celle de l'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre. En effet, il fournit à ces derniers, au rythme d'environ 200 volumes par jour, des publications de tout ordre scientifique, littéraire, technique ou artistique, contribuant de la sorte à maintenir vivant chez ces hommes privés de liberté l'intérêt pour les choses de l'esprit, à procurer à certains les moyens de continuer leurs études, à d'autres la possibilité de perfectionner leur préparation professionnelle théorique et les aidant ainsi tous spirituellement à supporter leur captivité.

Mais l'accomplissement de cette œuvre considérable suppose des fonds également considérables, auxquels ne suffisent pas les subventions fournies par les gouvernements, et notamment par notre Conseil fédéral, qui s'est inscrit en tête de liste pour 10.000 fr. C'est pourquoi le B. I. E. à recouru à un moyen original pour se procurer des ressources, en éditant un timbre spécial, le « timbre Pestalozzi », dont nous publions ci-dessus la reproduction.

Emis en séries de couleurs différentes (brun, vert et bleu: la série de lie de vin est déjà épuisée et a acquis de ce fait une valeur plus grande) ce timbre, soit à l'état de neuf, soit oblitéré par le B. I. E., est naturellement très recherché par les collectionneurs. Et c'est pourquoi, sachant qu'il se trouve de ceux-ci parmi les lecteurs et lectrices de notre journal, nous avons tenu à le leur signaler, en leur indiquant qu'ils peuvent, par un simple achat pour leur collection, s'associer à une œuvre d'une haute portée humanitaire, et par conséquent indispensable durant les tristes temps que nous vivons.

On peut acheter les « timbres Pestalozzi » soit chez des marchands de timbres, soit auprès du B. I. E. lui-même (52, rue des Pâquis, Genève) au prix de 20 centimes pièce ou de 2 fr. le bloc de 12. (Verser le montant de la commande au compte de chèques postaux du B. I. E. No I. 804).